

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 - Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande

	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'Eau			
Abonnement eau (part distributeur) - Local à Usage d'Habitation	11,41	Par semestre	5,5%
Abonnement eau (part distributeur) - Autres Abonnés :			
- Diamètre 15 mm	15,31	Par semestre	5,5%
- Diamètre 20 mm	18,72	Par semestre	5,5%
- Diamètre 30 mm	26,11	Par semestre	5,5%
- Diamètre 40 mm	48,35	Par semestre	5,5%
- Diamètre 60 mm	81,24	Par semestre	5,5%
- Diamètre 80 mm	147,11	Par semestre	5,5%
- Diamètre 100 mm	303,45	Par semestre	5,5%
- Diamètre 150 mm - 200 mm	641,55	Par semestre	5,5%
- Diamètre 60X20 mm	99,97	Par semestre	5,5%
- Diamètre 80X20 mm	165,83	Par semestre	5,5%
- Diamètre 100X20 mm	322,17	Par semestre	5,5%
- Diamètre 150X40 mm	668,60	Par semestre	5,5%
Abonnement eau (part distributeur) - Immeuble Collectif de Logement :			
- Diamètre 15 mm	15,31	Par semestre	5,5%
- Diamètre 20 mm	18,72	Par semestre	5,5%
- Diamètre 30 mm	26,11	Par semestre	5,5%
- Diamètre 40 mm	48,35	Par semestre	5,5%
- Diamètre 60 mm	81,24	Par semestre	5,5%
- Diamètre 80 mm	147,11	Par semestre	5,5%
- Diamètre 100 mm	303,45	Par semestre	5,5%
- Diamètre 150 mm - 200 mm	641,55	Par semestre	5,5%
- Diamètre 60X20 mm	99,97	Par semestre	5,5%
- Diamètre 80X20 mm	165,83	Par semestre	5,5%
- Diamètre 100X20 mm	322,17	Par semestre	5,5%
- Diamètre 150X40 mm	668,60	Par semestre	5,5%
Consommation eau (part distributeur) - Local à Usage d'Habitation :			
- De 0 à 10 m ³	0,0000	Le m ³	5,5%
- De 11 à 100 m ³	1,0366	Le m ³	5,5%
- De 101 à 150 m ³	1,2171	Le m ³	5,5%
- 151 m ³ et plus	1,7243	Le m ³	5,5%
Consommation eau (part distributeur) - Autres Abonnés	1,1527	Le m ³	5,5%
Consommation eau (part distributeur) - Immeuble Collectif de Logement	1,0495	Le m ³	5,5%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous usagers	0,0370	Le m ³	5,5%
Abonnement eau (part collectivité) - Local à Usage d'Habitation	4,270	Par semestre	5,5%
Abonnement eau (part collectivité) - Autres Abonnés	10,255	Par semestre	5,5%
Abonnement eau (part collectivité) - Immeuble Collectif de Logement	10,255	Par semestre	5,5%
Consommation eau (part Collectivité) - Local à Usage d'Habitation :			
- De 0 à 10 m ³	0,0000	Le m ³	5,5%
- De 11 à 100 m ³	0,3139	Le m ³	5,5%
- De 101 à 150 m ³	0,2254	Le m ³	5,5%
- 151 m ³ et plus	0,0188	Le m ³	5,5%
Consommation eau (part collectivité) - Autres Abonnés :			
- De 0 à 3 650 m ³	0,2020	Le m ³	5,5%
- 3 651 m ³ et plus	0,1567	Le m ³	5,5%
Consommation eau (part collectivité) - Immeuble Collectif de Logement	0,2933	Le m ³	5,5%
Consommation eau (part SMG35) - Tous usagers	0,1700	Le m ³	5,5%
Collecte et traitement des eaux usées			
Abonnement (Part Rennes Métropole)	2,090	Par semestre	0%

Consommation assainissement (Part Rennes Métropole) - Local à Usage d'Habitation :			
- De 0 à 10 m ³	0,0000	Le m ³	0%
- De 11 à 100 m ³	1,3620	Le m ³	0%
- De 101 à 150 m ³	1,5410	Le m ³	0%
- 151 m ³ et plus	2,0000	Le m ³	0%
Consommation assainissement (Part Rennes Métropole) - Autres Abonnés	1,4040	Le m ³	0%
Consommation assainissement (Part Rennes Métropole) - Immeuble Collectif de Logement	1,3900	Le m ³	0%
Assainissement Non Collectif			
Redevance annuelle Assainissement Non Collectif	22,0000	Par an	0%
Organismes Publics			
Redevance pollution de l'eau (Agence de l'eau) - Tous usagers	0,3000	Le m ³	5,5%
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) - Tous usagers	0,1500	Le m ³	0%
Autres - Toute catégorie d'usagers			
Frais d'accès au service	33,76	-	10%
Frais de relève exceptionnelle	39,89	-	10%
Fermeture du robinet sous bouche à clé	39,89	-	10%
Réduction, interruption, remise en service de l'alimentation en eau	39,89	-	10%
Ouverture, fermeture ou réouverture du branchement	39,89	-	10%
Frais de vérification d'un compteur expertise	142,19	-	20%
Frais à la charge de l'utilisateur - Pénalité pour 1^{ère} relance	5,00	-	0%
Frais à la charge de l'utilisateur - Pénalité pour 2^{ème} relance	5,00	-	0%

Prestations sur prix unitaires du bordereau des prix annexé au contrat de délégation de service public :

Ce bordereau peut être consulté auprès du Distributeur sur simple demande.

Les tarifs sont fixés par le contrat de délégation de service public conclu entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et le distributeur d'eau (SPL Eau du Bassin Rennais) et sont révisés par application de la formule de variation prévue par le contrat de délégation de service public.

Dispositif pour les familles nombreuses :

Chaque famille nombreuse, ayant au moins 3 enfants à charge, abonnée au service de l'eau, peut faire une demande d'attribution à la SPL Eau du Bassin Rennais d'un chèque-eau d'un montant de 30 euros par an et par enfant, à compter du 3^{ème} enfant.

Les modalités de demande de l'aide sont tenues à la disposition des abonnés par le service des usagers de la SPL Eau du Bassin Rennais.